Image not found or type unknown

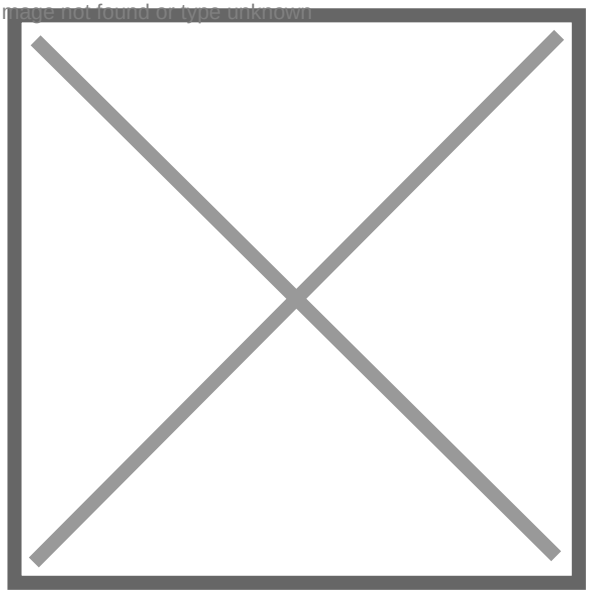

Mon patron est malhonnete...puis je etre indemniser?!?!?

Par **mens sana**, le **07/11/2008** à **20:50**

Bonjour,
Je romps mon cdd pour un cdi. Je fais en outre tout mon possible pour que cela se passe au mieux: je vais travailler, je forme mes collegues a mes differentes taches afin que l'entreprise puisse honnorer ces contrats en bon termes, je reste a disposition telephonique 24/24, 7/7, etc...
Malgre tout mes efforts pour partir avec bonne concience, mon employeur m'en veut enormement et me provoque changeant son comportement a mon egard :
il refuse de signer ma decharge de demission, il m'envoit une lettre recommander avec AR stipulant que je lui ai donner ma demission trois jours plus tard (ce qui fait que je ne peu plus realiser deux semaines de preavi mais seulement une semaine et demie..vu que je dois imperativement commencer chez mon nouvel employeur a une certaine date), il me menace en me disant que son avocat va s'occuper de moi, il dit que je vais devoir lui payer un mois et demi de salaire, qu'il ne me payera pas mes heures suplementaires, etc...

Que dois faire? Puis je pretendre a des indemnites au prudhomme si il s'averre qu'il ment a mon egard (par exemple que je n'ai pas fait toute les heures sup alors que je les ai reelement faite)? Ou bien lorsqu'il pretend que je lui ai remis ma demission trois jours plus tard qu'en realite.

Je suis de nature vraiment tres honnete et irreprochable, toutefois lorsque je vois a quel point il s'acharne sur moi depuis que je lui ai donner ma demission, apres tout ce que j'ai fait pour la boite, je n'ai vraiment pas envie qu'il s'en tire a si bon compte, et je compte bien faire tout mon possible pour lui rendre la monnaie de sa piece.
Que puis je faire pour beneficier de tout ces mensonges?...en restant moi honnete!!!

D'avance, merci.

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **07:57**

bonjour.

comment lui avez vous signifié votre démission ?

Par **mens sana**, le **08/11/2008** à **14:01**

comme stipule dans mon contrat, en main propre contre decharge, mais celui ci a pris mes lettres, les a mis dans sa poche de veste, puis a refuser de les signes malgre plusieur demande de ma part (le ton etait monte tres haut, et j'ai meme cru qu'il allait me cogner dessus!)pretextant qu'avant de signer quoi que ce soit, il voulait demander avis a son avocat. Il ajouta que j'aurais une reponse dans la journee, le soir au moment de partir, je lui demande sa reponse, la decharge signee, toujours rien, le lendemain je demande a nouveau, il me repond que son avocat doit lui repondre en fin de matinee, le soir pareil, etc...jusqu'au lendemain jeudi, ou je recois une lettre par recommande, ou il stipule que je lui ai remis ma lettre la veille, mercredi, et que donc il est en droit de me demander des dommages et interets car j'aurais du lui remettre deux jours plus tot conformement a l'article L122-3-8 du code du travail...ce que j'ai en realite fait!

Par **Visiteur**, le **08/11/2008** à **17:52**

ouh la la !!!! vous avez été trop gentil

vous auriez du envoyé votre lettre en recommandée + ar.
vous n'avez aucune preuve que vous lui avez donné votre lettre tel jour.

vous avez quand même un peu de chance, il vous a envoyé une lettre recommandée. (je ne comprends pas pourquoi d'ailleurs si son but est de vous embeter).

vous reste maintenant à faire le préavis comme indiqué sur la lettre qu'il vous a envoyé car sans certificat de travail vous n'avez pas le droit de travailler ailleurs.

ça c'est la loi.. pour le reste à vous de voir...

vous ne pouvez pas négocier avec votre futur employeur ? en lui expliquant votre problème !

voila pour la démission... on voit la suite après....

désolée.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés